



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## bâtiments

Question écrite n° 118287

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le coût de l'acquisition immobilière réalisée en 2008 à Lyon, sur le site de Baraban, par l'administration de la police nationale, et sur l'usage qui a été fait depuis lors des locaux en question.

### Texte de la réponse

La police nationale a acquis en 2008 le site de Baraban dans le 3e arrondissement de Lyon avec pour projet d'installer dans un même lieu l'ensemble des services de la direction zonale de la police aux frontières. Cette acquisition a été financée par le compte d'affectation spéciale « immobilier » pour 2,5 M€. En raison du contexte budgétaire très contraint et de la priorité donnée par le gouvernement au retour à l'équilibre des finances publiques, l'opération, qui aurait nécessité d'importants travaux d'aménagement (1 à 2 M€), n'a finalement pas été retenue parmi les programmes à financer en priorité.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118287

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 septembre 2011, page 10003

**Réponse publiée le :** 14 février 2012, page 1394